

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT
CHEF DU GOUVERNEMENT
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- VU La Loi N° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 03 Avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 Mars 2001;
- VU la Loi N° 94-029 du 03 Juin 1996 portant réorganisation de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Décret N° 87-019 du 21 Septembre 1987 portant création de l'Ordre du Mérite Social ;
- VU le Décret N° 2001-170 du 7 Mai 2001 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GBENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VU les Décrets N°s 88-337 du 29 Août 1988 et 99-243 du 14 Mai 1999 portant nominations des membres du Conseil de l'Ordre National du Bénin ;
- VU le Procès Verbal de la Session Ordinaire du Conseil de l'Ordre National du Bénin tenue du 14 Mai au 28 Juin 2001 ;

DECRETE :

Article 1er : Sont nommées à titre normal et civil au grade de chevalier dans l'Ordre du Mérite Social pour prendre rang à compter de la date de leur réception dans l'Ordre, les Personnalités Béninoises dont les noms suivent :

1 – Présidence de la République

Messieurs : - BOUTE Yaou Amos, chiffreur

- HOUNGUEVOU Gnivo, SASA
- HOUNKENOU Pierre Léon, Typographe
- HOUNKPONOU Florentin Cohovi, Attaché des Services Financiers
- IGUE Odjouolakpé Folabi Madiou, Contrôleur Arts Graphiques
- ZANNOU Djidjoho Justin, Agent d'Administration

2 – Cour Constitutionnelle

Mesdames :- AHODEHOU Ablawa Yedodé Jeanne, Attaché des Services Administratifs

- FOLLY Ablavi Henriette, Secrétaire de Direction
- LAWSON Koko Antoinette, Secrétaire des Services Administratifs

Messieurs : - DAA DENON Raphaël, CVA

- LEGBA Jean, Agent d'Entretien

3 – Ministère d'Etat, chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale, de la Prospective et du Développement

Madame : - ATTANDJI Missokè Akoélé Ablavi, Opératrice de saisie

4 – Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité et de la Décentralisation

Madame : - de SOUZA Albertine Perpete, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs

5 – Ministère de la Justice, de la Législation et des Droits de l'Homme

Madame : - BORIKA Yokossi Yassima, Préposée des Services Administratifs

6 – Ministère des Finances et de l'Economie

Monsieur : - AKOHO Julien Magloire, Contrôleur des Services Financiers

7 – Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Réforme Administrative

Madame : - LAFIA Adama, Contrôleur du Travail

8 – Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme

Madame : - da SILVEIRA Francisca Régina Adjélé, Secrétaire Adjointe des Services Administratifs

9 – Ministère de l'Environnement, de l'Habitat et de l'Urbanisme

Monsieur : - HOUNNONGBE Coovi Justin, Préposé des Service Administratifs

10 – Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Monsieur : - BITIBOTO ADADJA Cakpo Christian, Instituteur

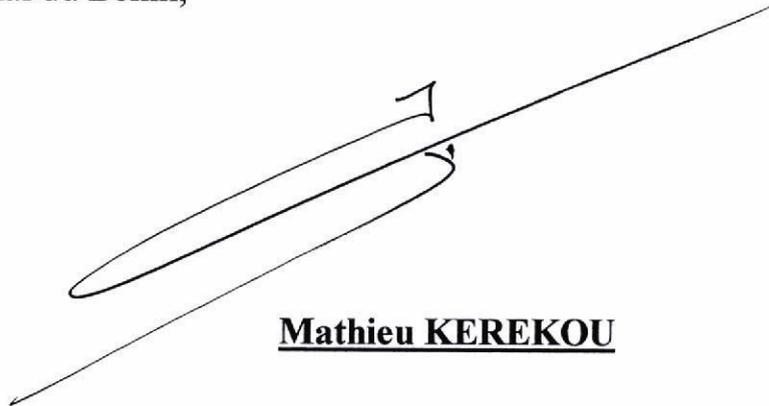
11 – Ministère de la Santé Publique

Messieurs : - AGOSSOU Kossoco Gabriel, Contrôleur Action Sanitaire
- ALOUKOUTOU Ayéko Salomon, Inspecteur d'Action Sanitaire

Article 2 : le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 12 avril 2002

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin,



Mathieu KEREKOU

Le Grand Chancelier de l'Ordre
National du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 4 – AN 4 – CC 2 – HAAC 2 – CES 2 - MINISTERES 21 – GCONB 15 – SGG 4 – DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 – IGE-CSM-DCCT 3 – BN-DAN-ONIP 3 – UNB-FASJEP-ENA 3 – JORB 2 – INTERESSES 21.